PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 23-567 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU COLLÈGE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

Que lors de la séance ordinaire du 19 juin 2023, le Conseil de la Municipalité de Lambton, a adopté le Règlement numéro 23-567 décrétant des travaux de réfection de la rue du Collège et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Le règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, 230 rue du Collège à Lambton, durant les heures normales d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ou sur le site Internet de la municipalité; www.lambton.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le jour lors de l'approbation par le ministre, conformément à la loi.

DONNÉ À LAMBTON, CE 4E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023

Julie Roy
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Roy, Directrice générale et greffière-Trésorière, certifie que j'ai publié le présent avis concernant le Règlement numéro 23-567 décrétant des travaux de réfection de la rue du Collège et autorisant un emprunt pour en payer le coût en affichant une copie le 4e jour du mois de juillet 2023 à chacun des endroits suivants :

À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON
SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4e jour du mois de juillet 2023.

Julie Roy
Directrice générale et greffière-Trésorière